

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 15

No. FDS: 179512

V005.0 Révision: 05.01.2018

Date d'impression: 19.02.2018

Remplace la version du: 27.07.2017

LOCTITE SF 7063 known as Loctite 7063

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7063 known as Loctite 7063

#### **Contient:**

Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Dégraissant à base de solvants

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@henkel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (CLP):**

Aérosol inflammable Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



**Mention d'avertissement:** Danger

Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence:** P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

\*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.\*\*\*

Conseil de prudence: P261 Éviter de respirer les aérosols.

**Prévention** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de prudence: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

**Intervention** savon.

#### 2.3. Autres dangers

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Description chimique générale:

Nettoyant solvanté

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N°	Teneur	Classification
Nu. CAS	d'enregistrement REACH		
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	01-2119475514-35 01-2119484651-34	50- 100 %	Flam. Liq. 2
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	10- < 20 %	Flam. Liq. 2 H225
Méthylal 109-87-5	203-714-2 01-2119664781-31	10- 20 %	Flam. Liq. 2 H225
Dioxyde de carbone 124-38-9	204-696-9	5-< 10 %	Press. Gas H280

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

#### Indication des composants selon 648/2004/CE

> 30 %

hydrocarbures aliphatiques

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas ou confinés, se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirer les sources d'ignition.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber sur une matière absorbante.

Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec.

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

Se reporter à la Fiche Technique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dégraissant à base de solvants

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
éthanol 64-17-5 [ALCOOL ÉTHYLIQUE]	5.000	9.500	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
éthanol 64-17-5 [ALCOOL ÉTHYLIQUE]	1.000	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
diméthoxyméthane 109-87-5 [MÉTHYLAL]	1.000	3.100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
dioxyde de carbone 124-38-9					
dioxyde de carbone 124-38-9 [DIOXYDE DE CARBONE]	5.000	9.000	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
dioxyde de carbone 124-38-9 [CARBONE (DIOXYDE DE)]	5.000	9.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL

# **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		Remarques		
		-	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Éthanol 64-17-5	Eau douce		0,96 mg/l				
Éthanol 64-17-5	Eau salée		0,79 mg/l				
Éthanol 64-17-5	Eau (libérée par intermittence)		2,75 mg/l				
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau douce)				3,6 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	Sol				0,63 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	Usine de traitement des eaux usées.		580 mg/l				
Éthanol 64-17-5	oral				720 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau salée)				2,9 mg/kg		
diméthoxyméthane 109-87-5	Eau douce		14,577 mg/l				
diméthoxyméthane 109-87-5	Eau salée		1,4577 mg/l				
diméthoxyméthane 109-87-5	Sédiments (eau douce)				13,135 mg/kg		
diméthoxyméthane 109-87-5	Sédiments (eau salée)				1,3135 mg/kg		
diméthoxyméthane 109-87-5	Sol				4,6538 mg/kg		
diméthoxyméthane 109-87-5	Usine de traitement des eaux usées.		10000 mg/l				

#### **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		343 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		950 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		206 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		114 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		87 mg/kg	

### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

# 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

# Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect aérosol incolore
Odeur hydrocarbures

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition -78 °C (-108.4 °F) Point d'éclair -18 °C (0.4 °F)

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

inférieures 0,8 %(V) supérieures 15 %(V) Pression de vapeur 440 hPa

(20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 0,742 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Immiscible

(Solv.: Eau)

Solubilité qualitative Miscible

(Solv.: Acétone)

Coefficient de partage: n-octanol/eau II n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition II n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité II n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique) II n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes II n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation 200 °C (392 °F)

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Des oxydants forts.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations générales sur la toxicologie:

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Alcool éthylique 64-17-5	LD50	10.470 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Méthylal 109-87-5	LD50	6.423 mg/kg	rat	non spécifié

#### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Alcool éthylique	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
64-17-5				
Méthylal	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
109-87-5			•	

# Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	124,7 mg/l	vapeur	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Alcool éthylique	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
64-17-5		des ganglions lymphatiques		
		de souris		
Alcool éthylique	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
64-17-5		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
		de souris		

# Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

# Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5		oral: non spécifié		rat		non spécifié
Alcool éthylique 64-17-5		dermique		souris	féminin	non spécifié
Alcool éthylique 64-17-5		Inhalation		souris	masculin	non spécifié

# Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Alcool éthylique	NOAEL P 13.800 mg/kg	Two	oral: non	souris	OECD Guideline 416 (Two-
64-17-5		generation	spécifié		Generation Reproduction
		study			Toxicity Study)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

Il n'y a pas de données disponibles.

# Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 12.1. Toxicité

# Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	LC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 203 (Fish,
léger, <0.1% benzene					Acute Toxicity Test)
64742-49-0					-
Alcool éthylique	LC50	14.200 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish,
64-17-5					Acute Toxicity Test)
Méthylal	LC50	6.990 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish,
109-87-5					Acute Toxicity Test)

### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
léger, <0.1% benzene					(Daphnia sp. Acute
64742-49-0					Immobilisation Test)
Alcool éthylique	EC50	9.268 - 14.221 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
64-17-5					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Méthylal	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
109-87-5					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Alcool éthylique	NOEC	9,6 mg/l	9 Jours	Daphnia magna	non spécifié
64-17-5					

### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	EC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga,
léger, <0.1% benzene					Growth Inhibition Test)
64742-49-0					
Alcool éthylique	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD Guideline 201 (Alga,
64-17-5					Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique	EC10	11,5 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD Guideline 201 (Alga,
64-17-5					Growth Inhibition Test)
Méthylal	EC10	> 500 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new	OECD Guideline 201 (Alga,
109-87-5				name: Desmodesmus	Growth Inhibition Test)
				subspicatus)	

### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Alcool éthylique	IC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209
64-17-5					(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)
Méthylal	EC10	3.000 mg/l	17 h		DIN 38412, part 8
109-87-5					(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready
léger, <0.1% benzene					Biodegradability: Manometric
64742-49-0					Respirometry Test)
Alcool éthylique	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	30 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
64-17-5	_				Biodegradability: Closed Bottle
					Test)
Méthylal			88 %	30 Jours	OECD 301 A - F
109-87-5					

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données.

Aucune données disponible sur la substance.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
léger, <0.1% benzene			Flask Method)
64742-49-0			
Alcool éthylique	-0,35	24 °C	non spécifié
64-17-5			

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1%	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
benzene	Très Bioaccumulable (vPvB).
64742-49-0	
Alcool éthylique	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
64-17-5	Très Bioaccumulable (vPvB).
Dioxyde de carbone	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
124-38-9	Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux prescriptions.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### Code de déchet

14 06 03 Autres solvants et mélanges de solvants

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

ADR 1950 RID 1950 ADN 1950 IMDG 1950 IATA 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR AÉROSOLS RID AÉROSOLS ADN AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS (Solvent Naphtha (Petroleum), Light Aromatic)

IATA Aerosols, flammable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR 2.1 RID 2.1 ADN 2.1 IMDG 2.1 IATA 2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

# 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement RID Dangereux pour l'environnement ADN Dangereux pour l'environnement

IMDG Polluant marin IATA Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable
Code tunnel: (D)
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail: Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

84

 $N^{\circ}$  tableau des maladies

professionnelles:

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4511 ICPE 4320

#### **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés